	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23178
---	--	----------------------------

SEANCE du : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Bruno BODIN	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTÉIX
Sandra CAULTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pascal GABILY – pouvoir à Thierry BAUDOUIIN	Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR – pouvoir à Bruno COTHOUIS
Anita BRIFFE – pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON – pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Bruno BODIN, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Avenant de projet n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville – opération de revitalisation du territoire de Bressuire

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la Ville de Bressuire, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet conclu pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan. Cet avenant de projet vaut avenant n°1 de la convention « fille » ORT Bressuire, signée en décembre 2022. Les partenaires impliqués sont l'Etat, la Banque des Territoires, l'Agglo2b, Action Logement et la Ville de Bressuire.

Au niveau national et depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités au sein des centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente (Cœur de Ville 1). La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes, en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique (Cœur de Ville 2).

L'avenant n° 1 rappelle donc les ambitions de la municipalité pour Cœur de Ville 1, qui est en cours de déploiement, établit un premier bilan et précise la volonté politique de la commune pour Cœur de Ville 2. Le programme d'actions est présenté sous forme de fiches actions, à l'annexe 2 et le tableau de prospective financière à l'annexe 3.

Ambitions de la municipalité pour Cœur de Ville 1 :

A l'issue d'un diagnostic complet du centre-ville (espaces publics, mobilités et stationnement, offres en services et équipements, attractivité commerciale, tourisme, animations et habitat) réalisé par Urbicus de 2018 à 2020, la municipalité, en collaboration avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais a arrêté une stratégie de requalification urbaine du centre-ville, en 2020 : soit intensifier les liens entre le développement commercial, l'habitat et le cadre de vie pour dessiner le centre-ville de demain. Cette ambition se structure autour de trois axes :

- **faire venir en centre-ville de Bressuire** : en recréant une convivialité dans l'ensemble des espaces publics et en renforçant la communication, en augmentant des animations et l'organisation d'évènements récurrents pour favoriser la fréquentation du centre-ville.
- **donner envie d'habiter en centre-ville de Bressuire** : en rénovant et améliorant l'habitat, en aménageant une Zone d'Aménagement Concerté, en renforçant l'implantation des équipements

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20231121-DG_DEL_2023_178-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2023
 Date de réception préfecture : 21/11/2023

avec l'installation d'une ludothèque, d'un pôle des solidarités, d'une résidence sénior et d'un EHPAD et aussi en rénovant le château (classé monument historique), en s'adossant à un projet touristique structurant et important pour l'ensemble du territoire.

- **favoriser les connexions et les liaisons douces** : La municipalité souhaite développer une stratégie pour développer les mobilités douces, avec une place de la voiture moins prégnante dans les choix d'aménagement. Il s'agit aussi de favoriser une meilleure connexion entre les différents points d'attraction du centre-ville.

UN PREMIER BILAN ENCOURAGEANT

Stade d'avancement Cœur de Ville 1

Nbre d'actions mises en service	5
Nbre d'actions pérennes	4
Nbre d'actions en chantier	4
Nbre d'actions en étude	3
Total	16

L'ensemble du bilan (2018/2022) est joint, en annexe 1, soit :

Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action
Rapport Cœur de Ville (1ère évaluation par des étudiants de la commune de Bordeaux)
Tableau des indicateurs de suivi des actions
Bilan financier

Les opportunités de Cœur de Ville II

Cœur de Ville II offre de nouvelles opportunités à la municipalité de transformation de Bressuire, résumées dans le présent avenant.

Elles s'articulent autour de trois axes :

- **Valoriser l'image de Bressuire grâce à un urbanisme cohérent et organisé** : La volonté de la municipalité est de redonner une cohérence à l'aménagement de la ville, en créant un cadre de vie plus serein, plus convivial. Ceci implique une requalification des friches du centre-ville (en Espace Simone Veil et en ludothèque), une nouvelle attention à l'architecture et au cadre de vie (avec par exemple, une campagne de ravalement des façades ou la mise en œuvre d'une charte architecturale, urbaine et paysagère).
- **Accentuer le rayonnement urbain de Bressuire** : ce qui implique d'intégrer les entrées de ville à l'espace urbain, de requalifier à terme le quartier politique de la ville de Valette
- **Favoriser le développement durable** : par exemple, en étudiant la réhabilitation thermique des établissements **publics** communautaires et de la commune.

L'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville et ses 4 annexes sont joints à la notice.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

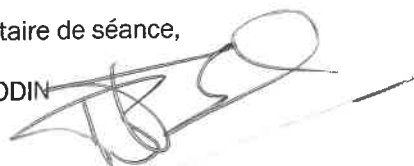
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant et les suivants

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno BODIN




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231121-DG_DEL_2023_178-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023